

CATALOGUE DE FORMATION

2026



Approche
Vivante
du Droit
CABINET D'AVOCAT

EDITORIAL

Former pour comprendre, comprendre pour décider, décider pour agir.

Dans un contexte de mutations profondes du monde agricole et de l'Économie Sociale et Solidaire, le droit est à la fois un levier de sécurisation, un outil d'émancipation et un espace de choix collectifs. Encore faut-il pouvoir s'en saisir.

C'est à cette ambition que répond notre offre de formation. Le cabinet conçoit et anime des formations juridiques co-construites, au plus près des réalités de terrain et des besoins concrets des participantes et participants, en droit rural comme en droit de l'ESS.

Nous défendons une vision du droit vivante, compréhensible et appropriable, fondée sur la vulgarisation juridique, la pédagogie active et les principes de l'éducation populaire. Nos formations mobilisent des outils de facilitation, des mises en situation, des cas pratiques issus de l'expérience des stagiaires, afin de favoriser l'échange, l'intelligence collective et l'ancrage des savoirs.

Nos engagements :

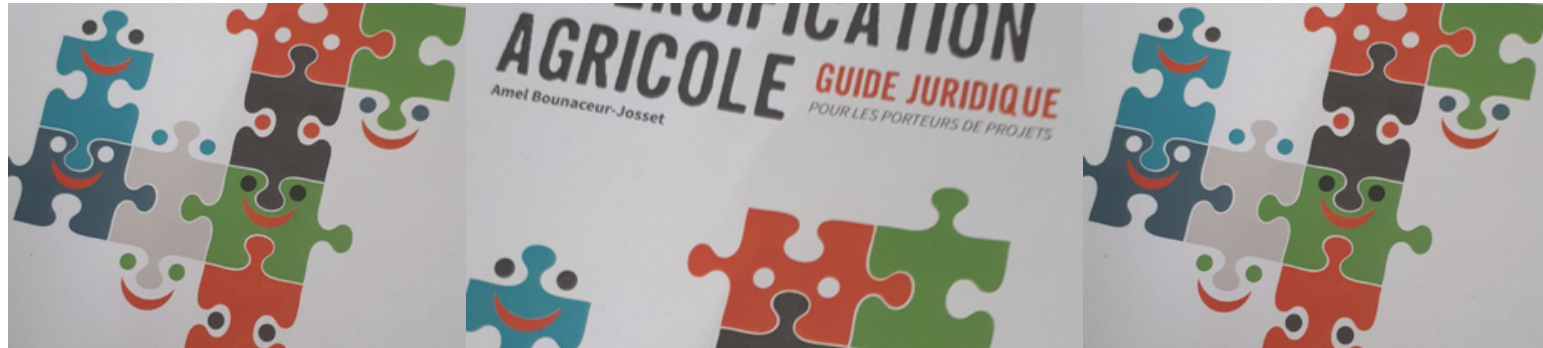
- 🌿 Transmettre le droit autrement, en le rendant accessible sans en appauvrir la rigueur.
- 🌿 Favoriser l'encapacitation citoyenne, individuelle et collective, face aux enjeux juridiques
- 🌿 Outiller la prise de décision éclairée, au service des projets agricoles, collectifs et territoriaux.
- 🌿 Proposer des formations vivantes, interactives et ancrées dans les pratiques professionnelles

Cette démarche vise à permettre à chacune et chacun de mieux comprendre ses droits, ses marges de manœuvre et ses responsabilités, afin d'agir avec davantage de sécurité et de cohérence dans ses projets.

Nos formations peuvent être adaptées, enrichies ou combinées en fonction de vos besoins, dans une logique de co-construction et d'accompagnement sur mesure.

Parce que le droit n'est pas une fin en soi, mais un outil au service des projets et des dynamiques collectives, nous avons à cœur d'en faire un espace de compréhension, de débat et d'autonomie.

Nous proposons également la construction de formations juridiques à la demande, en lien avec les réalités de vos projets. Pour toute demande, n'hésitez pas à nous contacter.



PROGRAMME DE FORMATION

DROIT RURAL ET DIVERSIFICATION AGRICOLE

Comprendre et mettre en pratique les conditions juridiques, fiscales et sociales d'une diversification d'activités

Dates à préciser



Objectifs de la formation

- Comprendre la diversification d'activités en tant qu'agriculteur
- Connaître les caractéristiques des activités de diversification (accueil, agritourisme)
- Acquérir des notions de droit rural général
- Mieux comprendre le cadre juridique de la diversification agricole
- Se repérer dans la complexité liée au statut « éclaté de l'agriculteur diversifié »
- Mieux définir son projet de diversification

Contenu

En amont de la formation :

- Définir votre projet et son cadre
- Evaluer vos connaissances en droit rural
- Appréhender une diversification d'activités sur votre ferme
- Echange personnalisé avec une avocate spécialiste du droit rural

Un positionnement en amont permet d'adapter les contenus et les exemples au niveau des participants.

Jour 1 :

- Introduction aux composantes du droit rural
- Les principales activités de diversification et leurs caractéristiques
- Réglementations spécifiques aux activités agritouristiques ou pédagogiques (selon projets des stagiaires)
- La délimitation juridique des activités agricoles
- Les incidences de la mise en place d'activités de diversification au niveau juridique (civil)
- Mise en pratique

Jour 2 :

- La délimitation fiscale des activités agricoles
- La fiscalité de la diversification agricole
- La gestion des incidences fiscales de la diversification agricole
- La délimitation sociale des activités agricoles
- Les incidences de la diversification au niveau social
- Mise en pratique
- Récapitulatif des points de vigilance

Méthodes pédagogiques - Moyens matériels et outils

- **Méthodes pédagogiques** : entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante
- **Moyens matériels et outils** : diaporama, présentations orales, ateliers de mise en pratique

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation, notamment à travers des mises en situation, études de cas et échanges avec la formatrice.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dates : **à préciser**
- Durée : 14 heures
- Horaires : de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Modalités d'inscription :
 - ✉ abounaceurjosset@avdavocat.com
 - ☎ 06 27 03 72 89
- Lieu : Rennes (35) - à préciser
- Date limite d'inscription : **à préciser**
- Repas : tiré du sac
- Intervenante : Amel Bounaceur, juriste en droit rural
- Public ciblé : producteurs du département souhaitant mieux situer leurs activités de diversification
- Pré-requis : aucun prérequis juridique n'est nécessaire. Une familiarité avec le secteur agricole ou un projet en lien constitue un atout.
- Tarifs : prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour toute demande de devis ou pour toute autre situation spécifique.
- Validation de la formation : délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement
- Accessibilité handicap : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous étudions toute demande spécifique afin d'adapter les modalités pédagogiques et les conditions d'accueil.
- Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, etc.) seront communiqués à l'issue des premières sessions de formation.



PROGRAMME DE FORMATION

ASPECTS JURIDIQUES DES COLLECTIFS AGRICOLES

Dates à préciser



Objectifs de la formation

- Une formation centrée sur la pratique
 - Travailler les différentes modalités juridiques de faire collectif en échos avec la diversité des collectifs
 - Découvrir les structures sociétaires (les sociétés) et autres groupements et formes de mise en commun
 - Le fonctionnement juridique d'une société et autres groupements de la constitution à la gestion courante
- A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**
- Se repérer dans la diversité des outils juridiques au service des collectifs
 - Travailler concrètement les aspects pratiques exemple : formalités liées à la création et au fonctionnement des groupements
 - Découvrir les aspects prospectifs sur le sujet
 - Identifier les points de vigilance juridiques dans le fonctionnement des collectifs agricoles de toute nature

Contenu

- En amont de la formation :**
- Questionnaires et échanges téléphoniques
 - Définir le projet individuel et son cadre
 - Evaluer les connaissances en droit rural
 - Echange personnalisé avec l'intervenante
- Un positionnement en amont permet d'adapter les contenus et les exemples au niveau des participants.*

- Jour 1 :**
- **Typologies des collectifs et implications juridiques**
 - **L'entraide en agriculture**
 - **Les sociétés : pour la production en commun mais pas que (mutualisations, assolement en commun, commercialisation en commun ...)**
 - ✓ Bases aspects juridiques fonctionnement société (aspects juridiques, fiscaux et sociaux)
 - ✓ La typologie des sociétés agricoles
 - ✓ Les spécificités du GAEC : transparence du groupement & statut professionnel
 - ✓ Focus SCIC / SCOP
 - ✓ Le choix d'une structure les critères qui sont à l'œuvre
 - **Le foncier**
 - ✓ Baux ruraux et collectifs
 - ✓ Autres modalités de mise à disposition

- Jour 2 :**
- Constitution d'une société et autres groupements aspects pratiques
 - Fonctionnement et vie du groupement : prise de décisions mouvements d'associés, comptes courants, PV...
 - Fin du groupement
 - Mise en pratique
 - Le couple en agriculture
 - Récapitulatif des points de vigilance
 - Bilan individuel ou collectif en fonction du temps disponible

Méthodes pédagogiques - Moyens matériels et outils

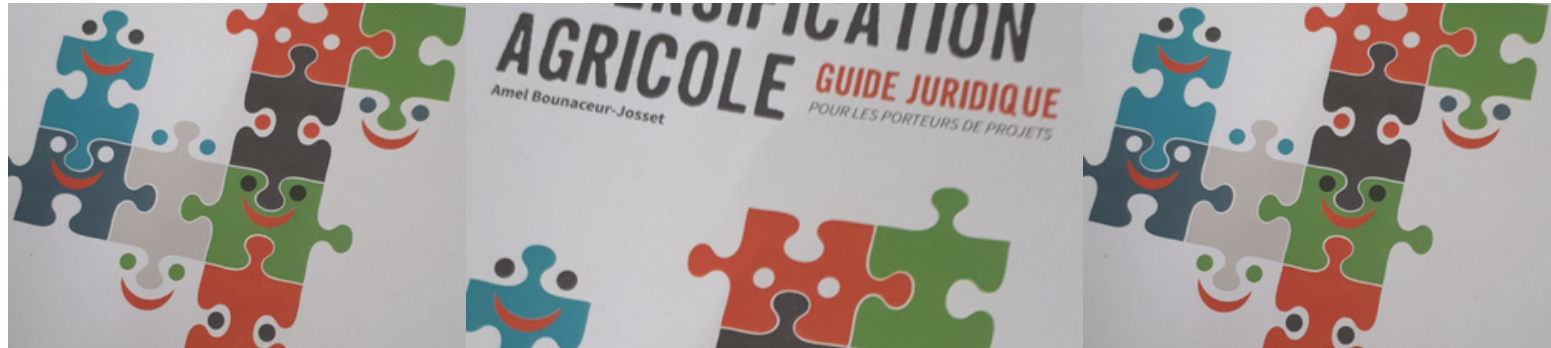
- **Méthodes pédagogiques :** entretiens individuels, échanges et travaux en groupe, apports théoriques par l'intervenante
- **Moyens matériels et outils :** diaporama, présentations orales, ateliers de mise en pratique

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation, notamment à travers des mises en situation, études de cas et échanges avec la formatrice.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dates : **à préciser**
- Durée : 14 heures
- Horaires : de 9h30 à 17h30
- Modalités d'inscription :
 - ✉ abounaceurjosset@avdavocat.com
 - ☎ 06 27 03 72 89
- Lieu : Rennes (35) - à préciser
- Date limite d'inscription : **à préciser**
- Repas : tiré du sac
- Intervenante : Amel Bounaceur, juriste en droit rural
- Public ciblé : toute personne impliquée ou souhaitant s'impliquer dans un projet collectif agricole, notamment les porteurs de projet, les agriculteurs déjà installés et les professionnels de l'accompagnement (techniciens, conseillers, animateurs de collectifs)
- Pré-requis : aucun prérequis juridique n'est nécessaire. Une familiarité avec le secteur agricole ou un projet en lien constitue un atout.
- Tarifs : prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour toute demande de devis ou pour toute autre situation spécifique.
- Validation de la formation : délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation.
- Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement.
- Accessibilité handicap : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous étudions toute demande spécifique afin d'adapter les modalités, pédagogiques et les conditions d'accueil.
- Les indicateurs de résultats (taux de satisfaction, etc.) seront communiqués à l'issue des premières sessions de formation.



Nous proposons des formations juridiques entièrement personnalisées, adaptées aux besoins spécifiques des collectifs, structures ou territoires.

Objectifs

Ces formations peuvent être construites à partir de vos problématiques concrètes et de vos projets, dans une logique de co-construction.

Thématiques possibles

Les formations peuvent porter notamment sur les sujets suivants :

- Baux ruraux
- Transmission agricole
- Foncières solidaires
- Introduction au droit rural
- Diversification agricole
- Coopération de production : SCIC SCOP SCAEC
- Les formes juridiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) : associations, fondation, fonds de dotation , coopératives...
- Agriculture et économie sociale et solidaire

Cette liste n'est pas exhaustive : toute thématique liée au droit rural, aux collectifs agricoles et aux dynamiques territoriales peut faire l'objet d'une formation sur mesure.

Modalités d'accès

Formations proposées à la demande de structures, ainsi qu'à des personnes s'inscrivant à titre individuel.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dates : **à définir**
- Durée : à définir
- Horaires : à définir
- Modalités d'inscription :
 - ✉ abounaceurjosset@avdavocat.com
 - ☎ 06 27 03 72 89
- Lieu : en présentiel ou en distanciel sur toute la France
- Date limite d'inscription : **à définir**
- Repas : tiré du sac
- Intervenante : Amel Bounaceur, juriste en droit rural
- Public ciblé : porteurs de projets, exploitants agricoles déjà installés et professionnels de l'accompagnement.
- Pré-requis : aucun prérequis juridique n'est nécessaire. Une familiarité avec le secteur agricole ou un projet en lien constitue un atout.
- Tarifs : prise en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour toute demande de devis ou pour toute autre situation spécifique.
- Validation de la formation : délivrance d'une copie de la feuille d'émargement ou d'une attestation individuelle de formation
- Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement
- Accessibilité handicap : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous étudions toute demande spécifique afin d'adapter les modalités pédagogiques et les conditions d'accueil.